

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## LUNDI 04 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le **LUNDI 04 OCTOBRE**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU - Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPÈRE - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER – Stéphanie BERTHIER-BÉCHU - Nicolas GAUBERT.

**Absentes** :

Michèle DUCHEMIN ayant donné pouvoir à Pierrette LEHAY  
Aurélié VULLO-STIENNE et Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

**Secrétaire** : Michel BOUILLON

Convocation du 29 septembre 2021

Après modification de l'heure de fin du mercredi AM2 à la question 6 du procès-verbal de la réunion du 6 septembre, le procès-verbal de réunion a été adopté.

### ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Le Conseil Municipal est informé du changement de la nomenclature budgétaire et comptable en M57 en lieu et place de la M11 obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sur proposition du Maire et avis favorable de la comptable de la Trésorerie du Pays de Laval, il a été décidé d'anticiper cette échéance et d'adopter la **nomenclature budgétaire et comptable M57** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LAVAL AGGLOMERATION COMPETENCES : THEATRE DE LAVAL ET PÔLE CULTUREL

Le Conseil Municipal sollicité, a validé le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) adopté en date du 15 septembre 2021 concernant le montant des charges transférées pour :

- LA COMPETENCE "THEATRE DE LAVAL",
- LA COMPETENCE "ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE" DU POLE CULTUREL.

### COMMISSION BATIMENTS

Il a été présenté les travaux en cours d'étude par la commission :

**Micro Crèche La Ritournelle** : Sécurisation de la porte d'entrée, fermeture du porche d'entrée, et gestion de la température intérieure en période de canicule

**Accueil Mairie** : Isolation de l'accueil mairie/poste par un réaménagement de l'espace

**Remplacement de Lavabos** : Place de la Tannerie à l'identique et au bloc sanitaire Parc de Morfelon en inox.

### COMMISSION AMENAGEMENT

Seront étudiés pour le 1<sup>ER</sup> semestre 2022

-Les illuminations et décorations de Noël à partir de 2022

-Un complément de structures extérieures à destination de l'enfant au Parc de Morfelon

-Des solutions pour l'aménagement et l'entretien du cimetière

### VOIRIE 2022

Le groupement de commande avec les communes de Bourgon, Launay-Villiers et Olivet est confirmé pour le marché de travaux estimés à environ 150 000 € TTC sur les 4 communes dont 100 000 € pour le Bourgneuf-la-Forêt.

La commune coordinatrice de cette consultation est Launay-Villiers.  
La maîtrise d'œuvre a été renouvelée auprès du cabinet INGERIF de CONLIE (72)

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2020 : EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT**

Il a été présenté aux conseillers municipaux le rapport d'activités 2020 des services publics de l'EAU POTABLE et des ASSAINISSEMENTS (collectif et non collectif) qui sont de la compétence de Laval Agglomération avec l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la compétence EAU exercée antérieurement par le Syndicat Centre Ouest Mayennais.

Le coût moyen de l'eau et de l'assainissement collectif sur la commune du Bourgneuf-la-Forêt pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 4.90 € TTC/m<sup>3</sup>

Les transferts de compétences nécessitent d'uniformiser le prix de l'eau sur le territoire communautaire. Cette harmonisation sera progressive afin de prendre en compte les écarts de prix. La convergence retenue est de onze ans pour aboutir à une tarification harmonisée en 2030.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Il a été ouvert au tableau des effectifs communaux, un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe au tableau des effectifs communaux à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 afin de promouvoir le changement de grade d'un agent en poste sur la commune.

### **DECISION ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de :

- La décision n° 5 du Maire portant le coût de renouvellement de la chaudière de la mairie de 8 759 € à 9 028.33 € HT au motif de l'augmentation du coût des pièces
- Le maintien à l'identique du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales) de 2020, soit 30 813 €
- La suppression des 2 zones de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les communes de l'ex CCPL et de converger vers un taux unique sur les 34 communes de Laval Agglomération sous 2 ans.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées les :

MERCREDI 3 NOVEMBRE

JEUDI 9 DECEMBRE

Le Maire,

François BERROU